



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	17

Le mercredi 12 avril 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

DELIBERATION

N° 37/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT.

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

OBJET :

Approbation du Compte
Administratif 2022 au
Budget Principal

Rapporteur : Sébastien OLHARAN / Audrey ROSSI

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de **Monsieur Sébastien OLHARAN**, Maire,

Où le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2022. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant au Compte de Gestion.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et le Compte Administratif de l'exercice concerné,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses Articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu la Loi 92-125 du 06 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame Audrey ROSSI, 1^{ère} Adjointe au Maire, après en avoir délibéré

Par 17 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions

(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Principal, dressé par l'ordonnateur, comme suit :

		EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 338 597,65	G	4 130 622,54
	Section d'investissement	B	1 543 491,40	H	1 485 004,94
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	481 318,78 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 843 644,92 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 882 089,05	= G+H+I+J	7 940 591,18
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	12 034 818,74	L	9 580 916,53
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	12 034 818,74	= K+L	9 580 916,53
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 338 597,65	= G+I+K	4 611 941,32
	Section d'investissement	= B+D+F	13 578 310,14	= H+J+L	12 909 566,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	16 916 907,79	= G+H+I+J+K+L	17 521 507,71

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN